Demander la complémentaire santé solidaire

La demande de complémentaire santé solidaire (**CSS**) est accessible aux particuliers, âgés d'au moins 16 ans, ayant des droits maladie ouverts.

Le service en ligne permet de connaître votre éligibilité à la CSS et de déposer votre demande après avoir attesté sur l'honneur l'exactitude de la déclaration.

En fonction de la situation:

- La CSS sera attribuée gratuitement,
- La CSS sera attribuée en contrepartie d'une participation financière,
- La CSS sera refusée.



Etape 2 : Dans la rubrique **Santé, Invalidité**, sélectionner « Voir tous les services » puis «Demander la complémentaire santé solidaire » dans le pavé **Complémentaire santé** solidaire



Pour la suite de la saisie, préparez :

votre dernier avis d'impôt sur le revenu
votre n° allocataire, si la CAF vous verse des prestations familiales

Etapes clefs

Une demande en 5 phases :

1. Résidence > 2. Foyer > 3. Ressources > 4. Organisme > 5. Récapitulatif

Elles ne sont pas systématiquement affichées (affichage dynamique des écrans en fonction des informations apportées)

• Page d'accueil du service en ligne « Demander la complémentaire santé solidaire »

Depuis cette page, vous pouvez poursuivre une demande préalablement sauvegardée

ou faire une nouvelle demande



Résidence

L'écran est composé de 3 blocs qui s'affichent successivement selon les réponses cochées.(*image ci-dessous*)

- Question 1 \rightarrow Habitez-vous en France depuis plus de 3 mois ? :
 - **Oui** : affichage de la question 2.
 - Non : renvoi vers la page récapitulatif avec le message suivant : " Vous habitez en France depuis moins de trois mois, vous ne pouvez pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire."
- Question 2 \rightarrow Votre adresse est-elle correcte ?
 - **Oui** : affichage de la question 3.
 - Non : renvoi vers le service en ligne de changement d'adresse.

Question 3 → Êtes-vous locataire, propriétaire ... ?
 Vous sélectionnez son type de résidence dans la liste puis cliquez sur "Suivant"



<u>Vous ne pouvez pas modifier vos informations de résidence directement depuis le</u> service en ligne



Vous devez adresser un message à la MSA Gironde depuis votre espace privé rubrique **Contacts et échanges** / Accéder à la messagerie

Vous pouvez effectuer votre changement d'adresse depuis votre espace privé rubrique **Mon compte**.

Vous pouvez également joindre le centre de contact afin de connaitre les justificatifs à fournir : https://gironde.msa.fr/lfy/nous-contacter

Adresse incorrecte

Votre adresse de résidence est incorrecte.

Nous vous invitons :

- à la mettre à jour à l'aide du télé-service changement d'adresse
- puis à renouveler votre demande.



La composition du foyer correspond aux bénéficiaires suivants :

- ✓ le demandeur et son conjoint éventuel ;
- ✓ les personnes à charge de moins de 25 ans.

Vous et votre conjointe	Pierre		abienne
Personnes à charge de moins de 25 ans 🕜	Kevin	Magalie	Maxime
La compositio	n de votre foyer ci-dessus	est-elle correcte ? 🕐	Oui Non

Question : La composition de votre foyer ci-dessus est-elle correcte?

- Oui : passage à l'étape suivante
- **Non :** entraîne une question supplémentaire
 - « Souhaitez-vous ajouter une nouvelle personne ? »
 - <u>si réponse "oui"</u>, en cliquant sur "Suivant", affichage du message cidessous :





Vous ne pouvez pas ajouter directement des membres à votre foyer depuis le service en ligne Vous devez adresser un message à la MSA Gironde depuis votre espace privé / Contacts et échanges / Accéder à la messagerie.

Vous pouvez également joindre le centre de contact afin de connaitre les justificatifs à fournir : https://gironde.msa.fr/lfy/nous-contacter

 si réponse "non", en cliquant sur "Suivant" → possibilité de supprimer des membres du foyer en cochant la case correspondant à la personne à retirer du foyer – Si la composition de la famille est correcte, passez à la page suivante.

✤ La situation du foyer

Sur cet écran, différentes questions vous sont posées pour chaque membre du foyer selon leur situation :

- "Bénéficie du RSA? " pour les personnes d'au moins 18 ans ;
- " Est en garde alternée ? " pour les membres du foyer de 0 à 18 ans ;

 Votre organisme d'assurance maladie " pour les membres du foyer ne relevant pas de la MSA : saisir le nom de l'organisme et le département (ou la ville).







Pour chacun des membres du foyer, vous devez préciser si des ressources ont été perçues durant la période de référence.

- si réponse "Non" : accès à l'étape " Choix organisme"
- ✤ <u>si réponse "Oui"</u> : vous devez compléter les 4 rubriques page "Ressources" :
 - 1. **Revenus** : possibilité de saisir le montant total de vos revenus perçus sur la période de référence ou de détailler les revenus mensuels. Question posée à l'adhérent et à son conjoint, et/ou enfant de plus de 14 ans.
 - **2. Aides** : la réponse sur la perception de l'aide au logement pendant la période de référence a un impact sur le déroulement de la saisie.
 - **3**. **Biens** : la possession d'un terrain ou d'un logement non loué implique une saisie supplémentaire.
 - 4. Charges : pensions alimentaires versées qui seront déduites du total des ressources.

ه	Avet-vous ex des ressources ou des charges pour la période (7) Cou Mon de novembre 2016 à octobre 2019 7		Aides
(Les sommes perçues au titre du RSA et de la Prime d'Activité ne sont pas à prendre en compte dans les ressources		Prestations familiates @
Revenus	Dermines revenue non satariés Image: Comus Dermines revenues non satariés Image: Comus Avec-vous perçu des revenues d'une Image: Comus Avec-vous perçu des revenues d'une Image: Comus Mecc-vous perçu des revenues adaties rels Image: Comus Mecc-vous perçu des revenues 2018 à octobre 2019 Image: Comus Mecc-vous perçu des des cotobre 2019 Image: Comus Mec noveembre 2018 à octobre 2019	Aides	Avez-vous perçu l'allocation additte handicapee de novembre 2018 à octobre 2019 Avez-vous perçu l'allocation supplementaire d'invalidé de novembre 2018 à octobre 2019 Avez-vous perçu de l'alde au logement de novembre 2018 à octobre 2019 Aujourd'hui, percevez-vous de l'alde au logement Aujourd'hui, percevez-vous de l'alde au logement Aujourd'hui, percevez-vous de l'alde au logement Moi Non Aujourd'hui, percevez-vous de l'alde au logement Aujourd'hui, percevez-vous de l'alde au logement Moi Non Coi Non Non Coi Non Non Non Non Non Non Non Non Non Non

	Biens			Charges
Loyers, fermages perçus de novembre 2018 à octobre 2019 Possèdez-vous un terrain qui n'est pas ioué 7 Possèdez-vous un logement	Cui Non	Charges	Persions almentaires versées de novembre 2018 à octobre 2013 Ø	e
Revenus des capitaux imposables de 2017 (2)	e			
	Loyers, fermages percus de novembre 2018 à octobre 2019 Possédez-vous un terrain qui n'est pas loué? Possédez-vous un logement qui n'est pas loué? Revenus des capitaux imposables de 2017	Biens	Biens Loyers, fermages percus de novembre 2018 à octobre 2019 Possédez-vous un terrain qui n'est pas loué ? Revenus des capitaux impossibles de 2017 Capitaux non productif de revenu	Biens Lovers, fermages percus de novembre 2018 à octobre 2019 Possédez-vous un terrain qui n'est pas loué? Possédez-vous un logement Qui n'est pas loué? Capitaux non productif de revenu

Choix Organisme

Il permet de déclarer l'organisme complémentaire susceptible de gérer la CSS

A cette étape, vous décidez si vous souhaitez le même organisme complémentaire pour tous les membres de votre foyer :

	Très important	
<u>Attention</u> à la réponse c « Souhaitez-vous que vot	ue vous cocherez à la questior re CSS soit gérée par la MSA G	ı: ironde? »
OUI : La MSA GIRONDE d'orientation vers une mutue	devient <u>également</u> votre mut elle complémentaire santé privée.	uelle santé, il n'y a pas
NON : Vous avez fait le cho impérativement préciser ses	bix d'une mutuelle complémentair coordonnées.	e santé privée, vous devez

.

* <u>si réponse Oui</u> : apparition des questions ci-dessous

	Dema	nder une ai	de à une compl	émentaire	santé	
1 Résider	nce Fo	2 over	3 Ressources	Organis	sme Ré	- 5 écapitulatif
Choix de votre	Organisme co	mplémenta	ire	-		
Souhaitez-vous pour les membr Souhaitez-vous	le même organism es de votre foyer ? que votre CSS soit g	ie complémer cérée par la M	itaire SA Gironde?	0	✓ Oui Non Oui ✓ Non	
Coordonné	es de l'Organi	sme com	olémentaire			
nom	Indiquez le no	om de l'orga	nisme complémer	ntaire		
adresse	Indiquez l'adr	esse de l'or	ganisme complén	nentaire		
code postal	Code postal					
commune			-			
O Abandonner	Continue	r plus tard			Précédent	Sulvant 🕨

◆ <u>si réponse Non</u> : au clic sur "Suivant", accès à l'étape finale « Récapitulatif »

Récapitulatif

Après avoir coché la case "J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères", le service en ligne affiche l'éligibilité ou non à la CSS :

Refus de CSS

(artic	les 313-1, 441-1 et 441-6 du	code penal et articles L 114-13 et L102-1-14 du code de la sécurité sociale)
€	Non	Votre foyer ne peut pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire.

<u>CSS payante</u>



CSS gratuite

		Vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire so
	0	réserve de réception des pièces justificatives avant le Seule l'étude du dossier par la MSA donnera lieu ou non à
$\mathbf{\nabla}$	Oui	Votre téléphone (7)
-		Envoyer votre demande

Si le résultat de la demande est positif, vous êtes invités à déposer votre demande en ligne, en cliquant sur « **Envoyer votre demande** ».

Après l'envoi de la demande, la page « Confirmation » est affichée avec :

- ✓ l'accusé de réception de l'envoi de la demande ;
- ✓ l'accès au récapitulatif sous format PDF ;
- ✓ la liste des documents à transmettre à la MSA, pour le traitement du dossier
- ✓ le rappel de la date limite de réception des pièces justificatives.

Vérifiez sur l'accusé de réception:

- o les pièces justificatives à adresser à la MSA
- o La date butoir d'envoi des documents



La procédure est terminée, vous pouvez vous déconnecter.

